

Point n° 01

Présentation du Budget Primitif 2017

SOMMAIRE

INTRODUCTION.....	3
I - LE BUDGET PRINCIPAL M 14	4
A – Tableau budgétaire	4
B – Commentaires	6
1 - Dépenses de fonctionnement	6
2 - Recettes de fonctionnement	8
3 - Dépenses d'investissement	10
4 – Recettes d'investissement	11
II - LE BUDGET ASSAINISSEMENT M 49	13
A – Tableau budgetaire	13
B – Commentaires	15
1 - Dépenses de fonctionnement	15
2 - Recettes de fonctionnement	16
3 - Dépenses d'investissement	18
4 – Recettes d'investissement	19
III - LE BUDGET « MISE EN ŒUVRE DU SAGE DE L'YERRES » M 14	21
A – Tableau budgetaire	21
B – Commentaires	22
1 - Dépenses de fonctionnement	22
2 - Recettes de fonctionnement	23
3 - Dépenses d'investissement	24
4 - Recettes d'investissement	24
III - ANNEXES.....	26
A – Contribution des communes adhérentes aux 3 compétences	26
B – Contribution des collectivités à la compétence « mise en œuvre du SAGE »	Document détaché

Le document budgétaire établi conformément aux maquettes budgétaires des instructions comptables M14 et M 4 peut être consulté au siège du SyAGE aux heures d'ouvertures

Rappel - La composition du budget du SyAGE

Conformément aux instructions comptables M 14 et M 49, le SyAGE dispose de 3 budgets :

I - un budget principal M 14 dans lequel figure l'ensemble des charges et produits :

- non affectables spécifiquement à l'activité « assainissement », « gestion des eaux » ou « mise en œuvre du SAGE de l'Yerres » (les dépenses liées au siège du SyAGE, les charges de personnels, les intérêts de la ligne de trésorerie ...)
- les dépenses et les recettes concernant uniquement la compétence « gestion des eaux hors eaux pluviales » ou GEMAPI (gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations).

Ce budget est financé principalement par :

- la contribution des communes membres ;
- la participation du budget assainissement et du budget « mise en œuvre du SAGE de l'Yerres » aux dépenses non affectables spécifiquement à l'une des compétences du SyAGE ;
- les subventions.

II - un budget annexe assainissement M 49 retraçant les écritures comptables se rapportant aux eaux usées et aux eaux pluviales. Ce budget est financé principalement par :

- la redevance d'assainissement ;
- la contribution des communes membres ;
- la participation pour raccordement à l'égout ou la Participation pour le Financement de l'Assainissement Collectif (PFAC) ;
- les subventions.

III - un budget annexe M 14 « mise en œuvre du SAGE de l'Yerres » se rapportant spécifiquement aux dépenses concernant la mise en œuvre du SAGE de l'Yerres et à l'animation de la Commission Locale de l'Eau du SAGE de l'Yerres. Ce budget est financé par la contribution des collectivités adhérentes à cette compétence et par les partenaires financiers (l'AESN et la Région Ile-de-France)

INTRODUCTION

Ce projet de Budget Primitif (BP) 2017 a été élaboré conformément aux orientations budgétaires présentées lors de la séance du Comité Syndical du 14 décembre 2016. Celles-ci couvrent la période quinquennale 2016-2020 qui a pour toile de fond la mise en œuvre de la nouvelle organisation territoriale de la République. Le BP a été élaboré sur la base des compétences actuelles du Syndicat à savoir la compétence Assainissement (eaux usées et eaux pluviales), la GEMAPI et la mise en œuvre du SAGE de l'Yerres. Ce projet s'articule autour des axes suivants :

- le maintien des marges de manœuvre du Syndicat à travers une capacité de désendettement inférieure à 5 ans pour la M14 et 10 ans pour la M49 ;
- la maîtrise des dépenses de fonctionnement.

Conformément au Débat d'Orientations Budgétaires pour 2017, l'actualisation de la contribution des communes et du tarif de la redevance d'assainissement a été limitée à 1%.

Des commentaires avec comparaison par rapport au Budget Primitif 2016 sont apportés dans les pages qui suivent.

I - LE BUDGET PRINCIPAL M 14

A – TABLEAU BUDGETAIRE

1/ SECTION DE FONCTIONNEMENT

A/ DEPENSES

Chapitre	Libellé nature	BP 2016	Projet de BP 2017	Evolution
011	Charges à caractère général	1 514 325,00	1 518 931,00	0,30%
	<i>dont charges 831</i>	<i>508 815,00</i>	<i>522 506,00</i>	<i>2,69%</i>
012	Charges de personnel	2 963 657,00	3 178 784,00	7,26%
	<i>dont charges 831</i>	<i>730 926,00</i>	<i>775 043,00</i>	<i>6,04%</i>
65	Autres charges de gestion courante	10 460 303,56	7 040 807,46	-32,69%
	<i>Contribution aux EP</i>	<i>10 279 298,26</i>	<i>6 866 548,34</i>	<i>-33,20%</i>
	<i>Reversement abondement part EP de la contribution sur 5 ans</i>	<i>-180 150,00</i>	<i>-180 150,00</i>	
	<i>Contribution à la mise en œuvre du SAGE</i>	<i>70 884,30</i>	<i>57 397,12</i>	<i>-19,03%</i>
	Total des dépenses de gestion courante	14 938 285,56	11 738 522,46	-21,42%
66	Charges financières	189 000,00	181 000,00	-4,23%
	<i>dont ligne de trésorerie (6615)</i>	<i>10 000,00</i>	<i>10 000,00</i>	
67	Charges exceptionnelles	7 000,00	7 000,00	0,00%
	Total des dépenses réelles	15 134 285,56	11 926 522,46	-21,20%
	<i>dont charges 830</i>	<i>3 485 067,00</i>	<i>3 653 811,00</i>	<i>4,84%</i>
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	1 750 000,00	1 766 800,00	0,96%
023	<i>Virement à la section d'investissement</i>	<i>742 387,79</i>	<i>784 510,75</i>	<i>5,67%</i>
	Total des dépenses d'ordre	2 492 387,79	2 551 310,75	2,36%
	Total général	17 626 673,35	14 477 833,21	-17,86%

B/ RECETTES

Chapitre	Libellé nature	BP 2016	Projet de BP 2017	Evolution
013	Atténuation de charges	1 000,00	4 000,00	300,00%
70	Produits des services	850,00	850,00	0,00%
73+74	Impôts et taxes (contribution des communes)	13 774 019,03	10 382 020,30	-24,63%
74	Subventions	147 950,00	150 000,00	1,39%
75	Autres produits de gestion courante	3 400 854,32	3 603 962,91	5,97%
	<i>dont participation aux charges cnes</i>	<i>3 400 854,32</i>	<i>3 603 962,91</i>	<i>5,97%</i>
	Total des recettes de gestion courante	17 324 673,35	14 140 833,21	-18,38%
77	Produits exceptionnels	2 000,00	2 000,00	0,00%
	Total des recettes réelles	17 326 673,35	14 142 833,21	-18,38%
	<i>dont recettes 830</i>	<i>27 600,00</i>	<i>30 492,00</i>	<i>10,48%</i>
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	300 000,00	335 000,00	11,67%
	Total des recettes d'ordre	300 000,00	335 000,00	11,67%
	Total général	17 626 673,35	14 477 833,21	-17,86%

2/ SECTION D'INVESTISSEMENT

A/ DEPENSES

Chapitre	Libellé nature	BP 2016	Projet de BP 2017	Evolution
20	Immobilisations incorporelles	590 489,00	236 764,00	-59,90%
21	Immobilisations corporelles	1 416 670,00	2 605 900,00	83,95%
23	Immobilisations en cours	1 109 682,00	945 127,60	-14,83%
	Total des dépenses d'équipement	3 116 841,00	3 787 791,60	21,53%
	<i>dont charges 830</i>	<i>472 450,00</i>	<i>596 800,00</i>	<i>26,32%</i>
13	Subventions	3 000,00	3 000,00	0,00%
16	Remboursement capital dette	383 000,00	323 000,00	-15,67%
	Total des dépenses réelles	3 502 841,00	4 113 791,60	17,44%
041	Opérations patrimoniales	150 000,00	71 500,00	-52,33%
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	300 000,00	335 000,00	11,67%
	Total des dépenses d'ordre	450 000,00	406 500,00	-9,67%
	Total général	3 952 841,00	4 520 291,60	14,36%

B/ RECETTES

Chapitre	Libellé nature	BP 2016	Projet de BP 2017	Evolution
13	Subventions	232 000,00	500 000,00	115,52%
16	Emprunts contractés	938 453,21	1 087 480,85	15,88%
	Total des recettes d'équipement	1 170 453,21	1 587 480,85	35,63%
10	Dotations (FCTVA)	140 000,00	310 000,00	121,43%
	<i>dont FCTVA 830</i>	<i>58 000,00</i>	<i>20 000,00</i>	<i>-65,52%</i>
	Total des recettes réelles	1 310 453,21	1 897 480,85	44,80%
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	1 750 000,00	1 766 800,00	0,96%
041	Opérations patrimoniales	150 000,00	71 500,00	-52,33%
021	Virement de la section de fonctionnement	742 387,79	784 510,75	5,67%
	Total des recettes d'ordre	2 642 387,79	2 622 810,75	-0,74%
	Total général	3 952 841,00	4 520 291,60	14,36%

Recettes réelles de fonctionnement	17 326 673,35	14 142 833,21
Dépenses réelles de fonctionnement	15 134 285,56	11 926 522,46
Epargne brute (autofinancement)	2 192 387,79	2 216 310,75
Amortissement du capital	383 000,00	323 000,00
Epargne disponible	1 809 387,79	1 893 310,75
Encours de la dette au 31/12	5 421 649,91	5 871 191,15
Endettement/Epargne brute (ans)	2,47	2,65

1 - DEPENSES DE FONCTIONNEMENT**Chapitre 011 – charges à caractère général**

BP 2016	1 514 325 €		
BP 2017	1 518 931 €	soit	+ 0,30 %

Ce chapitre regroupe des achats divers, tels que des matériels, consommables, fluides ou prestations d'entretien, qui permettent au Syndicat d'assurer d'une part, les interventions en lien avec la rivière et d'autre part, le fonctionnement courant de la structure.

Les interventions en lien avec la rivière sont prévues à hauteur de **523 K€**. Elles concernent principalement les prestations d'entretien et de surveillance de la rivière, des berges et des ouvrages régulateurs. Les crédits prévus connaissent des variations à la hausse et à la baisse par rapport à 2016. Ceux-ci ne se compensent pas entièrement et marquent une légère augmentation due principalement à un ajustement au vu des besoins prévisionnels, notamment en termes d'entretien des berges et des stations de mesure.

Les dépenses liées au fonctionnement courant de la structure et des services sont prévues à hauteur de **996 K€**, en baisse, en raison d'un ajustement au vu des besoins prévisionnels, notamment au niveau de la Direction de la communication.

Chapitre 012 – frais de personnel

BP 2016	2 963 657 €		
BP 2017	3 178 784 €	soit	7,26 %

Ce chiffre tient compte des éléments suivants :

- l'augmentation du point d'indice au 1er février 2017 : + 0.6% (la dernière augmentation est intervenue au 1er juillet 2016 : + 0.6 %, et n'avait pas été prévue au BP 2016) ;
- la progression de la cotisation patronale de l'assurance vieillesse ;
- l'impact du Glissement Vieillesse Technicité (G.V.T.) et de la réforme des parcours professionnels, des carrières et des rémunérations (P.P.C.R).
- le recrutement d'un agent pour remplacer un agent qui bénéficie d'un aménagement de poste pour raison médicale (budget principal M14) ;
- le recrutement d'un agent en prévision d'un départ en retraite en cours d'année (service rivière – budget principal M14) ;
- le remplacement d'un congé maternité.

Chapitre 65 – autres charges de gestion courante

BP 2016	10 460 304 €		
BP 2017	7 040 807 €	soit	-32,69 %

Le poste le plus important de ce chapitre concerne le reversement de la contribution des communes au budget assainissement, pour la part pluviale (6 686 398 € contre 10 279 298 € en 2016). Lors du DOB 2016, il a été décidé d'actualiser la contribution de 1 % et de procéder au reversement, étalé sur 5 ans, de l'abondement de la part EP de la contribution 2012 soit 180 150 €/an.

Cependant, on observe une baisse importante au niveau de ce chapitre. Celle-ci s'explique par le fait qu'une partie de la contribution pluviale ne transite plus par le budget M14. En effet, cette somme n'est plus versée par certaines communes, avec la contribution. Elle est versée directement par les « Etablissements Publics Territoriaux » ou EPT.

La loi dite MAPTAM (Modernisation de l'Action Publique Territoriale et d'Affirmation des Métropoles) du 27 janvier 2014 a prévu la création de subdivisions de la métropole du Grand Paris appelées ETP. La dite loi prévoit que ces ETP ont la compétence assainissement, qui englobe, selon l'Etat, la compétence eaux pluviales.

Dans ce cadre, ce ne sont plus les communes qui versent la contribution pluviale mais les établissements publics territoriaux auxquelles elles sont rattachées. Sur le territoire Syndical, cette nouvelle disposition s'applique :

- aux communes de Mandres-les-Roses, Marolles-en-Brie, Périgny-sur-Yerres, Santeny et Villecresnes qui ont intégré l'établissement public Grand Paris sud Est Avenir (EPT11),
- aux communes de Valenton, Villeneuve-le-Roi et Villeneuve-Saint-Georges qui ont intégré l'établissement public Grand-Orly Val-de-Bièvre (EPT12).

En 2017, l'EPT11 et l'EPT12 reverseront la contribution pluviale revenant au SyAGE directement sur le budget assainissement.

Dans ce chapitre se trouvent également les dépenses suivantes :

- ⇒ le reversement au budget « mise en œuvre du SAGE de l'Yerres » (57 397 €) d'une part de la contribution des communes adhérentes à l'ensemble des compétences (sauf Valenton, Villeneuve-le-Roi et Villeneuve-Saint-Georges) ;
- ⇒ la subvention du Comité d'entraide du personnel du SyAGE qui est répartie entre les 3 budgets suivant la même répartition que les charges de personnel (81 334 € en M14) ;
- ⇒ les subventions aux associations (16 500 €) ;
- ⇒ le remboursement des frais engagés par les piégeurs de ragondins (800 €).
- ⇒ l'indemnité des élus (146 976 €) ;
- ⇒ la subvention aux classes d'eau (28 500 €) dont une partie provient de l'AESN (18 000 €) ;
- ⇒ les franchises « sinistre responsabilité civile » (4 000 €) ;
- ⇒ les frais de fonctionnement du contrat de recherche CIFRE (2 400 €).

Chapitre 66 – charges financières

BP 2016	189 000 €		
BP 2017	181 000 €	soit	-4,23 %

Cette somme recouvre les frais d'intérêts des emprunts contractés par le SyAGE.

La baisse des crédits est liée à l'absence de souscription d'emprunt en 2016.

Chapitre 67 – charges exceptionnelles

BP 2016	7 000 €
BP 2017	7 000 €

Le montant prévu correspond :

- ⇒ au versement d'indemnités en cas d'occupations temporaires de terrains privés ;
- ⇒ à l'annulation de titres sur exercices antérieurs.

Chapitre 042 – opérations d'ordre de transfert entre sections

BP 2016	1 750 000 €		
BP 2017	1 766 800 €	soit	0,96 %

Ce poste comprend les amortissements des investissements réalisés jusqu'au 31 décembre 2016 et la contrepartie se trouve en recettes d'investissement (chapitre 040).

2 - RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chapitre 013 – atténuation de charges

BP 2016	1 000 €		
BP 2017	4 000 €	soit	300 %

Ces crédits correspondent aux remboursements de rémunérations par l'assureur du SyAGE ou celui de tiers responsables (arrêts longue maladie, congés de maternité, accidents du travail ...). L'augmentation prend en compte un congé de longue maladie et un congé maternité en cours, qui feront l'objet d'un remboursement en 2017.

Chapitre 70 – produits des services

BP 2016	850 €
BP 2017	850 €

Ce chapitre enregistre les recettes issues d'indemnités versées par Bouygues Télécom et ERDF pour l'occupation de terrains du SyAGE.

Chapitre 73 + 74 – contribution des communes

BP 2016	13 774 019 €		
BP 2017	10 382 020 €	soit	-24,63 %

La diminution figurant à ce chapitre s'explique par le fait qu'une partie de la contribution pluviale ne transite plus par le budget M14 et est versée directement en M49 (voir explications plus détaillées sous le chapitre 65).

Il convient de noter l'augmentation de 1 % de la contribution des communes, conformément au débat d'orientation budgétaire, étant précisé que les crédits concernant la contribution des communes sont répartis entre les chapitres :

- ⇒ 73, lorsque la contribution est fiscalisée (9 798 159 €) ;
- ⇒ 74, lorsque la contribution est budgétisée (583 860 €) pour Valenton et Villeneuve-Saint-Georges).

Chapitre 74 – dotations, subventions et participations (hors contribution des communes)

BP 2016	147 950 €		
BP 2017	150 000 €	soit	+ 1,39 %

Ces crédits comprennent les subventions de fonctionnement suivantes :

Campagne suivi qualité de l'eau (AESN + Département 91)	3 500 €
Contrat thésard pour l'étude sur l'hydromorphologie de l'Yerres	7 000 €
Entretien surveillance milieux aquatiques (garde rivière et prestataires extérieurs) (AESN + 91)	87 158 €
Faucardage (Département 91)	10 000 €
Classes d'eau (AESN)	18 000 €
Remboursement Contrat Unique d'Insertion (CUI)	12 000 €
Remboursement CIFRE	12 000 €
Remboursements communes pour la mise à jour fichier cadastral MAJIC	342 €

Ces subventions ont été estimées avec prudence. L'augmentation est due essentiellement à une hausse de l'aide pour les prestations réalisées en régie.

Chapitre 75 – charges de gestion courante

BP 2016	3 400 854 €		
BP 2017	3 603 963 €	soit	+ 5,97 %

Ce chapitre comporte la participation des budgets annexes aux charges communes comptabilisées au niveau du budget principal. Cette participation étant calculée proportionnellement aux dépenses réalisées dans chacun des 3 budgets, elle est donc recalculée en fin d'exercice.

Répartition des charges communes :

Charges communes = dépenses de fonctionnement du budget principal M 14 codifiées 830 (chapitres 011/012/65/67) + intérêts de la ligne de trésorerie (compte 6615) + dépenses d'équipement codifiées 830 - recettes codifiées 830 ⇒ soit un montant de 4 210 119 € au stade du BP 2017.

Répartition entre les 3 budgets proportionnellement aux crédits inscrits :

- ⇒ au chapitre 011 (hors étude GEMAPI du budget 03)
- ⇒ au chapitre 012 divisé par 2
- ⇒ aux chapitres 20/21 et 23.

Au vu du projet de BP 2016, les charges communes seront supportées à hauteur de :

- ⇒ 14,40 % par le budget principal M14 ;
- ⇒ 85,21 % par le budget assainissement M 49 ;
- ⇒ 0,39 % par le budget « mise en œuvre du SAGE de l'Yerres ».

Chapitre 77 – produits exceptionnels

BP 2016	2 000 €
BP 2017	2 000 €

Cette somme concerne le remboursement, par les tiers responsables identifiés, des frais de dépollution engagés par le SyAGE en cas de pollution des réseaux et des milieux naturels.

Chapitre 042 – opérations d'ordre de transfert entre sections

BP 2016	300 000 €		
BP 2017	335 000 €	soit	11,67 %

Cette somme concerne l'amortissement des subventions. Il est rappelé que lorsqu'une subvention sert à financer une immobilisation amortissable, celle-ci est également amortie sur la durée d'amortissement de l'immobilisation. La contrepartie se trouve en dépenses d'investissement (chapitre 040).

3 - DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chapitres 20, 21 et 23 – immobilisations

BP 2016	3 116 841 €		
BP 2017	3 787 792 €	Soit	+ 21,53 %

Les crédits 2017 recouvrent :

- ⇒ le financement des opérations liées à la **rivière, 3 194 K€**, dont les principaux programmes concernent :
 - **La liaison verte**, notamment sur les communes de Boussy-Saint-Antoine, Brunoy, Crosne, Epinay-sous-Sénart, Varennes-Jarcy et Yerres (passerelles et cheminements : 1 690 K€ ;
 - **La restauration de la continuité écologique** sur l'Yerres et le Réveillon, notamment les interventions sur les moulins privés de Vaux-la-Reine et de Varennes : 397 K€ ;
 - **Les travaux de renaturation, de plantations d'arbres et sur berges** : 295 K€ ;
 - **Les grosses opérations d'entretien** des ouvrages hydrauliques : 200 K€ ;
 - **L'acquisition de parcelles** au Blandin à Villeneuve-Saint-Georges en vue de la réouverture du ru d'Oly au niveau de la confluence avec l'Yerres : 157 000 € ;
 - **la protection ou restauration des zones humides** et études faunistiques et floristiques : 85 K€ ;
 - **la création d'une station de mesures** en continu avec AQUI-BRIE en limite du département de la Seine-et-Marne : 200 K€ ;
 - **les achats de matériels et prestations divers** pour assurer certaines mesures de laboratoire ou pour l'entretien de la rivière et de ses berges : 170 K€

- ⇒ **les dépenses d'investissements communes aux 3 budgets : 597 K€** (réfection des bâtiments rue du Repos et rue Gustave Eiffel, achat de matériels et logiciels informatiques, matériels de bureau, achats de données cartographiques, frais d'annonces des marchés publics ...).

Chapitre 13 – subventions d'investissement reçues

BP 2016	3 000 €
BP 2017	3 000 €

Ces crédits sont destinés aux éventuels remboursements de subventions perçues en trop.

Chapitre 16 – emprunts et dettes assimilées

BP 2016	383 000 €		
BP 2017	323 000 €	Soit	- 15,67%

Ce chapitre comprend le remboursement du capital de la dette. La baisse est liée au fait qu'aucun emprunt nouveau n'a été souscrit depuis 2010 et à l'extinction de certains emprunts.

Chapitre 040 – subventions d'investissement transférées au compte de résultat

BP 2016	300 000 €		
BP 2017	335 000 €	Soit	+ 11,67 %

Ce poste concerne l'amortissement des subventions perçues pour le financement d'immobilisations amortissables. La contrepartie se trouve en recettes de fonctionnement (chapitre 042).

Chapitre 041 – opérations patrimoniales

BP 2016	150 000 €		
BP 2017	71 500 €	Soit	-52,33 %

Ces dépenses concernent des opérations d'ordre correspondant :

- ⇒ au virement des frais d'études et d'insertion (inscrits au chapitre 20) à la subdivision du compte d'immobilisation concerné (chapitre 21 ou 23) lorsqu'ils sont suivis de réalisation ;
- ⇒ au remboursement des avances forfaitaires.

Ces dépenses trouvent leur contrepartie en recettes d'investissement au chapitre 041.

4 – RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chapitre 13 – subventions d'investissement

BP 2016	232 000 €		
BP 2017	500 000 €	soit	+ 115,52 %

L'estimation des subventions attendue en 2017 a été faite au vu des éléments en notre possession au moment de la préparation du budget. Elle comprend le financement à 100% par l'AESN, des travaux sur les moulins privés prévus dans le cadre de la continuité écologique

Chapitre 16 – emprunts et dettes assimilées

BP 2016	938 453 €		
BP 2017	1 087 481€	soit	+ 15,88%

Ce besoin d'emprunt est lié au volume des travaux inscrit pour 2017 et à la prudence au niveau de la prévision des subventions.

Compte tenu du résultat excédentaire de l'exercice 2016, qui sera repris au moment du vote du budget supplémentaire, il ne sera pas nécessaire de procéder à de l'emprunt pour exécuter le budget 2017.

Chapitre 10 – dotations, fonds divers et réserves

BP 2016	140 000 €		
BP 2017	310 000 €	soit	+ 121,43 %

La somme prévue en 2017 correspond au FCTVA relatif aux travaux exécutés en 2016 (dépenses mandatées aux chapitres 21 et 23 et à l'article 2051).

Chapitre 040 – opérations d'ordre de transfert entre section

BP 2016	1 750 000 €		
---------	-------------	--	--

BP 2017 1 766 800 € soit 0,96 %

Ce poste comprend l'amortissement des investissements réalisés jusqu'au 31 décembre 2016 et la contrepartie se trouve en dépenses de fonctionnement (chapitre 042).

Chapitre 041 – opérations patrimoniales

BP 2016 150 000 €
BP 2017 71 500 € soit -52,33 %

Ces recettes trouvent leur contrepartie en dépenses d'investissement au chapitre 041.

II - LE BUDGET ASSAINISSEMENT M 49

A – TABLEAU BUDGETAIRE

1/ SECTION DE FONCTIONNEMENT

A/ DEPENSES

Chapitre	Libellé nature	Budget 2016	Projet de BP 2017	Evolution
011	Charges à caractère général	3 347 590,00	3 144 539,00	-6,07%
012	Charges de personnel	1 237 166,00	1 332 117,00	7,67%
	<i>dont subvention CE</i>	<i>36 936,00</i>	<i>37 333,00</i>	<i>1,07%</i>
65	Autres charges de gestion courante	3 493 787,11	3 646 190,84	4,36%
	<i>dont participation aux charges cnes</i>	<i>3 382 287,11</i>	<i>3 587 290,84</i>	<i>6,06%</i>
	Total des dépenses de gestion courante	8 078 543,11	8 122 846,84	0,55%
66	Charges financières	2 500 000,00	2 500 000,00	0,00%
67	Charges exceptionnelles	315 000,00	293 000,00	-6,98%
	Total des dépenses réelles	10 893 543,11	10 915 846,84	0,20%
042	Dotations aux amortissements	8 500 000,00	8 450 000,00	-0,59%
023	Virement à la section d'investissement	6 741 705,15	6 738 294,39	-0,05%
	Total des dépenses d'ordre	15 241 705,15	15 188 294,39	-0,35%
	Total général	26 135 248,26	26 104 141,23	-0,12%

B/ RECETTES

Chapitre	Libellé nature	Budget 2016	Projet de BP 2017	Evolution
013	Atténuation de charges	24 000,00	37 100,00	54,58%
70	Ventes, prestations de services	23 326 048,26	23 416 841,23	0,39%
	<i>Contribution EP dont :</i>	<i>10 279 298,26</i>	<i>10 201 941,23</i>	<i>-0,75%</i>
	<i>reversement abondement part EP de la contribution sur 5 ans</i>	<i>-180 150,00</i>	<i>-180 150,00</i>	
74	Subventions	485 200,00	400 200,00	-17,52%
75	Autres produits de gestion courante	180 000,00	180 000,00	0,00%
	Total des recettes de gestion courante	24 015 248,26	24 034 141,23	0,08%
77	Produits exceptionnels	30 000,00	30 000,00	0,00%
	Total des recettes réelles	24 045 248,26	24 064 141,23	0,08%
042	Amortissement des subventions	2 090 000,00	2 040 000,00	-2,39%
	Total des recettes d'ordre	2 090 000,00	2 040 000,00	-2,39%
	Total général	26 135 248,26	26 104 141,23	-0,12%

2/ SECTION D'INVESTISSEMENT

A/ DEPENSES

Chapitre	Libellé nature	Budget 2016	Projet de BP 2017	Evolution
20	Immobilisations incorporelles	4 121 120,00	2 722 337,00	-33,94%
21	Immobilisations corporelles	6 529 830,00	6 894 231,00	5,58%
23	Immobilisations en cours	10 140 500,00	10 861 628,00	7,11%
	Total des dépenses d'équipement	20 791 450,00	20 478 196,00	-1,51%
	dont EU	10 333 827,50	10 655 037,00	3,11%
13	Subventions	7 000,00	7 000,00	0,00%
16	Remboursement capital dette	4 140 000,00	4 253 300,00	2,74%
16	Refinancement éventuel de la dette	3 568 000,00	9 441 657,00	
	Total des dépenses réelles	28 506 450,00	34 180 153,00	19,90%
040	Amortissement des subventions	2 090 000,00	2 040 000,00	-2,39%
041	Autres immo. Financières	2 197 304,58	2 440 839,50	11,08%
	Total des dépenses d'ordre	4 287 304,58	4 480 839,50	4,51%
	Total général	32 793 754,58	38 660 992,50	17,89%

B/ RECETTES

Chapitre	Libellé nature	Budget 2016	Projet de BP 2017	Evolution
13	Subventions	640 000,00	1 000 000,00	56,25%
16	Emprunts contractés	7 739 440,27	8 114 362,11	4,84%
16	Refinancement éventuel de la dette	3 568 000,00	9 441 657,00	
	Total des recettes d'équipement	11 947 440,27	18 556 019,11	55,31%
10	Dotations (FCTVA)	1 685 000,00	700 000,00	-58,46%
27	Remboursement TVA	1 722 304,58	1 775 839,50	3,11%
	Total des recettes réelles	15 354 744,85	21 031 858,61	36,97%
040	Amortissement des immobilisations	8 500 000,00	8 450 000,00	-0,59%
041	Immobilisations incorporelles	2 197 304,58	2 440 839,50	11,08%
021	Virement de la section de fonctionnement	6 741 705,15	6 738 294,39	-0,05%
	Total des recettes d'ordre	17 439 009,73	17 629 133,89	1,09%
	Total général	32 793 754,58	38 660 992,50	17,89%

Recettes réelles de fonctionnement	24 045 248,26	24 064 141,23
Dépenses réelles de fonctionnement	10 893 543,11	10 915 846,84
Epargne brute (autofinancement)	13 151 705,15	13 148 294,39
Amortissement du capital	4 140 000,00	4 253 300,00
Epargne disponible	9 011 705,15	8 894 994,39
Encours de la dette au 31/12	82 751 374,06	81 633 503,16
Endettement/Epargne brute (ans)	6,29	6,21

1 - DEPENSES DE FONCTIONNEMENT**Chapitre 011 – charges générales**

BP 2016	3 347 590 €		
BP 2017	3 144 539 €	soit	-6,07 %

Ces dépenses s'élèvent à :

- 1 151 678 € pour les eaux usées,
- 1 992 861 € pour les eaux pluviales.

Les crédits inscrits concernent :

- L'exploitation et la maintenance des ouvrages eaux usées et eaux pluviales : 1 972 919 €,
- Les frais de contrôles des installations privées : 813 000 €,
- La coopération décentralisée avec la commune de Bopa au Bénin : 109 500 €, montant subventionné à hauteur de 102 000 € par l'AESN, la commune de Crosne et le comité de jumelage (somme inscrite au chapitre 74).
- D'autres frais divers, liés notamment à l'acquisition d'équipements et de prestations nécessaires au fonctionnement quotidien des services : 249 120 €

La baisse observée sur ce chapitre concerne principalement les contrôles des installations d'assainissement des bâtiments publics. En 2017, sont prévus majoritairement des contrôles de suivi qui dépendent de la réalisation par les communes des travaux de mise en conformité.

Chapitre 012 – frais de personnel

BP 2016	1 237 166 €		
BP 2017	1 332 117 €	soit	7,67 %

Les crédits pour 2017 prennent en compte :

- L'augmentation du point d'indice et de la cotisation patronale de l'assurance vieillesse ;
- le Glissement Vieillesse Technicité (G.V.T.) et l'impact de la réforme des parcours professionnels, des carrières et des rémunérations (P.P.C.R) ;
- le remplacement d'un congé maternité ;

Chapitre 65 – autres charges de gestion courante

BP 2016	3 493 787 €		
BP 2017	3 646 191 €	soit	+ 4,36 %

L'augmentation constatée au niveau de ce chapitre résulte de la participation du budget M 49 aux charges générales du budget principal, plus importante qu'en 2016. Cette participation est fonction du poids du budget assainissement dans la masse cumulée des 3 budgets.

Ce chapitre recouvre également :

- ⇒ 50 000 € pour les titres admis en non admis en non-valeur. Le montant de ces crédits devrait baisser de moitié en 2017 puisque l'ensemble des titres prescrits en attente, ont été passés en non-valeur en 2016.
- ⇒ 8 000 € pour le paiement de la franchise dans le cadre de l'assurance responsabilité civile.
- ⇒ 900 € pour le paiement des redevances d'occupation du domaine SNCF.

Chapitre 66 – frais financiers

BP 2016	2 500 000 €
BP 2017	2 500 000 €

Ce chapitre comporte le remboursement des intérêts de la dette et la constatation des Intérêts Courus Non Echus (ICNE). Il intègre les frais financiers liés à un nouvel emprunt, au refinancement éventuel de plusieurs emprunts, ainsi que la baisse liée aux intérêts à payer pour le stock de dette existant.

Chapitre 67 – charges exceptionnelles

BP 2016	315 000 €	
BP 2017	293 000 €	soit -6,98 %

Sont notamment inscrits dans ce chapitre :

- ⇒ L'annulation de titres de recettes concernant principalement la participation pour le financement à l'assainissement collectif (PFAC) demandée à l'occasion des autorisations d'urbanisme ou les annulations de demandes de branchement (122 000 €).
- ⇒ Le reversement aux riverains de la subvention de l'AESN pour la mise en conformité des installations privatives d'assainissement lorsque celle-ci s'inscrit dans le cadre d'une campagne à l'échelle d'un bassin versant ou dans le cadre d'une extension de réseaux (125 000 €). Ce poste trouve sa contrepartie en recettes de fonctionnement, au chapitre 74.
- ⇒ La réalisation de travaux d'office dans l'éventualité d'un refus de mise en conformité de la part d'un usager, (30 000 €) ;
- ⇒ Le versement d'indemnité dans le cadre d'occupation temporaire de terrains privés (4 000 €).

La diminution constatée est liée à la suppression du reversement de la prime AQUEX aux communes de Brie-Comte-Robert et de Servon, dans la mesure où cette prime disparaît en 2017.

Chapitre 042 – opérations d'ordre de transfert entre sections

BP 2016	8 500 000 €	
BP 2017	8 450 000 €	soit -0,59 %

Ce poste représente les dotations aux amortissements, dont la contrepartie se retrouve en recettes d'investissement (chapitre 040).

2 - RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chapitre 013 – atténuation de charges

BP 2016	24 000 €	
BP 2017	37 100 €	soit 54,58 %

Ces crédits correspondent aux remboursements de rémunérations par l'assureur du SyAGE ou celui de tiers responsables (arrêts longue maladie, congés de maternité, accidents du travail ...). L'augmentation prend en compte un congé de longue maladie et un congé maternité en cours, qui feront l'objet d'un remboursement en 2017.

Chapitre 70 – ventes de produits fabriqués, prestations de service

BP 2016	23 326 048 €		
BP 2017	23 416 841 €	soit	+0,39 %

Ce chapitre comprend les redevances et participations suivantes :

Libellé	2016 en €	2017 en €	Variations en €
Contribution pluviale ¹	10 099 148,00	10 201 941,23	102 793,23
Redevance Syndicale collectif	10 300 000,00	10 400 000,00	100 000,00
Redevance des Industriels	61 000,00	61 000,00	-
Redevance SIBRAV	500 000,00	540 000,00	40 000,00
Redevance SAN de Sénart	100 000,00	80 000,00	- 20 000,00
Redevance Brie Comte Robert	200 000,00	220 000,00	20 000,00
Redevance PY DSEA	17 000,00	-	- 17 000,00
Redevance non collectif/SPANC	18 900,00	18 900,00	-
PFAC ²	1 300 000,00	1 150 000,00	- 150 000,00
Branchements EU/EP	570 000,00	570 000,00	-
Certificats de conformité (ventes) ³	160 000,00	175 000,00	15 000,00
TOTAL	23 326 048,00	23 416 841,23	-104 707,03

(1) Le montant pour 2016 prend en compte le reversement de l'abondement exceptionnel de 2012 (voir annexe A).

(2) PFAC : Participation pour le Financement de l'Assainissement Collectif. La PFAC a été instituée par la délibération du 19/06/2012

(3) Il s'agit du remboursement au Syndicat des frais de contrôle des installations privatives demandés par les riverains dans le cadre des transactions immobilières.

Chapitre 74 – subventions d'exploitation

BP 2016	485 200 €	soit	
BP 2017	400 200 €	soit	-17,52 %

Les subventions d'exploitation sont les suivantes :

Libellé	2016 en €	2017 en €	Variation en €
Prime AQUEX ⁽¹⁾	50 000,00	-	- 50 000,00
Subventions AESN (aides aux riverains)	145 000,00	148 200,00	3 200,00
Subventions AESN + Rég. Ile de F. + CG 91 (contrôles)	80 000,00	100 000,00	20 000,00
Participation forfaitaire/an DSEA – protocole	50 000,00	50 000,00	-
TOTAL	325 000,00	298 000,00	- 26 800,00

(1) La suppression de la prime AQUEX a été annoncée dans le 10^e programme de l'AESN.

Comme indiqué au chapitre 011, il a été inscrit 102 000 € de subvention pour la coopération décentralisée concernant BOPA. Par ailleurs, comme prévu dans une délibération de l'AESN du

29 avril 2014, l'aide annuelle à la qualité d'exploitation des réseaux d'assainissement (prime AQUEX) prend fin en 2016. Celle-ci ne sera donc plus perçue par le SyAGE à partir de 2017.

Chapitre 75 – autres produits de gestion courante

BP 2016	180 000 €
BP 2017	180 000 €

Ce chapitre recouvre la recette provenant du doublement de la redevance d'assainissement lorsque les usagers sont non conformes.

Chapitre 77 – produits exceptionnels

BP 2016	30 000 €
BP 2017	30 000 €

Ce chapitre comprend le remboursement des travaux d'office éventuels exécutés chez les particuliers qui ne veulent pas se mettre en conformité (la contrepartie se trouve au chapitre 67).

Chapitre 042 – opérations d'ordre de transfert entre sections

BP 2016	2 090 000 €	
BP 2017	2 040 000 €	soit - 2,39%

Cette somme concerne l'amortissement des subventions, opérations d'ordre, avec une contrepartie en dépenses d'investissement – chapitre 040.

3 - DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chapitres 20, 21 et 23 – immobilisations

BP 2016	20 791 450 €	
BP 2017	20 478 196 €	soit -1,51%

Le volume de dépenses d'équipement est de 10 655 037 € pour les eaux usées et de 9 823 159 € pour les eaux pluviales. Ces crédits couvrent :

- ⇒ **le programme de réduction des inondations pluviales** et de dépollution : 5,3 M€
- ⇒ **divers travaux de création et réhabilitation des ouvrages de collecte** : 7,4 M€
- ⇒ **les frais d'études (schéma directeur) et de travaux sur le réseau de transport des eaux usées** : 1,7 M€
- ⇒ **les travaux récurrents** d'entretien et de remise à niveau des réseaux : 4,9 M€
- ⇒ **les différentes dépenses générées par ou pour les programmes de travaux** (levés topographiques, développements informatiques, achats informatiques, coût des annonces de mise en concurrence,...), parallèlement aux dépenses liées spécifiquement aux opérations d'assainissement : 1,1 M€.

Chapitre 13 – subventions d'investissement

BP 2016	7 000 €
BP 2017	7 000 €

Cette somme est destinée au remboursement éventuel de subventions AESN perçues en trop sur les exercices antérieurs.

Chapitre 16 – emprunts et dettes assimilées

BP 2016	4 140 000 €	
BP 2017	4 253 300 €	soit + 2.74 %

Ce chapitre comprend le remboursement du capital de la dette, l'augmentation étant liée à la souscription d'un nouvel emprunt BEI en 2016.

A noter que le SYAGE envisage de refinancer plusieurs emprunts. Aussi, 9,4 M€ ont été inscrits en dépenses et en recettes au chapitre 16, à cet effet.

Chapitre 040 – opérations d'ordre de transfert entre sections

BP 2016	2 090 000 €	
BP 2017	2 040 000 €	soit -2,39 %

Cette somme concerne l'amortissement des subventions, opérations d'ordre, avec une contrepartie en recettes de fonctionnement – chapitre 042.

Chapitre 041 – opérations patrimoniales

BP 2016	2 197 305 €	
BP 2017	2 440 840 €	soit +11,08 %

Ces opérations d'ordre concernent :

- les créances résultant de la récupération de la TVA via le fermier sur les immobilisations d'Eaux Usées (1 775 839,50 €) ;
- les écritures à passer lors du remboursement d'avances forfaitaires versées dans le cadre des marchés publics (200 000 €) ;
- le virement des frais d'études et d'insertion (inscrits au chapitre 20) à la subdivision du compte d'immobilisation concerné (chapitre 21 ou 23) lorsqu'ils sont suivis de réalisation (465 000 €).

Il est rappelé que le chapitre 041 retrace tant en recettes qu'en dépenses toutes les opérations d'ordre à l'intérieur de la section d'investissement. Aussi, toutes les opérations susvisées figurent également en recettes d'investissement au chapitre 041.

4 – RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chapitre 13 – subventions d'investissement

BP 2016	640 000 €	
BP 2017	1 000 000 €	soit + 56,25%

L'estimation des subventions a été faite au vu des éléments en notre possession au moment de la préparation du budget.

Chapitre 16 – emprunts et dettes assimilées

BP 2016	7 739 440 €		
BP 2017	8 114 362 €	soit	+ 4,84 %

Ce volume d'emprunt est nécessaire pour financer les opérations prévues au budget.

Chapitre 10 – apports, dotations diverses

BP 2016	1 685 000 €		
BP 2017	700 000 €	soit	- 58,46 %

Le FCTVA 2017 (taux = 16,404 %) se rapporte aux travaux eaux pluviales exécutés en 2016 (dépenses mandatées aux chapitres 21 et 23 et à l'article 2051). Les recettes escomptées sont liées au niveau de mandatement au 31 décembre 2016.

Chapitre 27 – autres immobilisations financières

BP 2016	1 722 305 €		
BP 2017	1 775 839 €	soit	+ 3,11 %

Il s'agit du reversement par le fermier de la TVA payée par le SyAGE sur les dépenses d'équipement en Eaux Usées.

Chapitre 040 – opérations d'ordre de transfert entre section

BP 2016	8 500 000 €		
BP 2017	8 450 000 €	soit	-0,9 %

Ce poste comprend les amortissements des investissements réalisés jusqu'en 2015 et la contrepartie se trouve en dépenses de fonctionnement (chapitre 042).

Chapitre 041 – opérations patrimoniales

BP 2016	2 197 305 €		
BP 2017	2 440 840 €	soit	+11,08 %

Il s'agit de la contrepartie des inscriptions figurant au chapitre 041 en dépenses.

III - LE BUDGET « mise en œuvre du SAGE de l'Yerres » M 14

A – TABLEAU BUDGETAIRE

1/ SECTION DE FONCTIONNEMENT

A/ DEPENSES

Chapitre	Libellé nature	BP 2016	Projet de BP 2017	Evolution
011	Charges à caractère général <i>dont étude GEMAPI</i>	14 340,00	78 800,00 <i>60 000,00</i>	449,51%
012	Charges de personnel	202 914,00	187 968,19	-7,37%
65	Autres charges de gestion courante <i>dont participation aux charges cnes</i>	23 844,21 <i>18 567,21</i>	22 005,07 <i>16 672,07</i>	-7,71% -10,21%
	Total des opérations réelles	241 098,21	288 773,26	19,77%
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	48 200,00	53 000,00	9,96%
023	Virement à la section d'investissement	0,00	2 928,20	
	Total des opérations d'ordre	48 200,00	55 928,20	16,03%
	Total général	289 298,21	344 701,46	19,15%

B/ RECETTES

Chapitre	Libellé nature	BP 2016	Projet de BP 2017	Evolution
74	Subventions <i>dont contribution des collectivités membres</i>	272 298,21 <i>129 825,00</i>	311 701,46 <i>139 289,46</i>	14,47% 7,29%
	Total des opérations réelles	272 298,21	311 701,46	14,47%
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	17 000,00	33 000,00	94,12%
	Total des opérations d'ordre	17 000,00	33 000,00	94,12%
	Total général	289 298,21	344 701,46	19,15%

2/ SECTION D'INVESTISSEMENT

A/ DEPENSES

Chapitre	Libellé nature	BP 2016	Projet de BP 2017	Evolution
20	Immobilisations incorporelles	20 000,00	0,00	-100,00%
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	
45	Opérations sous mandat	206 000,00	205 000,00	-0,49%
	Total des opérations réelles	226 000,00	205 000,00	-9,29%
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	17 000,00	33 000,00	94,12%
	Total des opérations d'ordre	17 000,00	33 000,00	94,12%
	Total général	243 000,00	238 000,00	-2,06%

B/ RECETTES

Chapitre	Libellé nature	BP 2016	Projet de BP 2017	Evolution
10	Dotations (FCTVA)	10 800,00	0,00	-100,00%
13	Subventions	16 000,00	0,00	-100,00%
45	Opérations sous mandat	206 000,00	205 000,00	-0,49%
	Total des opérations réelles	232 800,00	205 000,00	-11,94%
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	48 200,00	53 000,00	9,96%
021	Virement de la section de fonctionnement	0,00	2 928,20	
	Total des opérations d'ordre	48 200,00	55 928,20	16,03%
	Total général	281 000,00	260 928,20	-7,14%
	RESULTAT DE CLOTURE	38 000,00	22 928,20	

1 - DEPENSES DE FONCTIONNEMENT**Chapitre 011 – charges générales**

BP 2016	14 340 €		
BP 2017	78 800 €	soit	449,51 %

Ce chapitre comprend les dépenses de gestion courante qui sont liées exclusivement à la compétence « Mise en œuvre du SAGE de l'Yerres » et notamment :

- ⇒ La réalisation de plaquettes de communication ;
- ⇒ La formation du personnel ;
- ⇒ L'assurance, les frais de carburant et d'entretien des véhicules ...

La nette augmentation de ce chapitre est due à l'inscription de 60 000 € pour l'étude sur l'exercice de la compétence GEMAPI sur l'ensemble du bassin versant de l'Yerres, initialisée par la Commission Locale de L'Eau lors de sa réunion du 16 décembre 2016..

Chapitre 012 – frais de personnel

BP 2016	202 914 €		
BP 2017	187 968 €	soit	- 7,37 %

Ce chiffre tient compte toutefois :

- de l'augmentation du point d'indice ;
- de l'impact du Glissement Vieillesse Technicité (G.V.T.) et de la réforme des parcours professionnels, des carrières et des rémunérations (P.P.C.R) ;
- du versement de la prime d'installation à l'occasion de la titularisation de 2 agents.

Chapitre 65 – autres charges de gestion courante

BP 2016	23 844 €		
BP 2017	22 005 €	soit	- 7,71%

Ce chapitre comprend :

- ⇒ la part de la subvention au Comité d'Entraide du personnel du SyAGE correspondant aux 4 agents affectés au budget « mise en œuvre du SAGE de l'Yerres » (5 333 €) ;
- ⇒ la contribution au budget annexe M14 « Mise en œuvre du SAGE de l'Yerres » aux charges communes du budget général (16 672). Cette contribution concerne les dépenses non affectables par nature à l'une ou l'autre des compétences du SyAGE (frais liés au bâtiment, charges de personnel non affectées spécifiquement à une des compétences, indemnités des élus ...).

Chapitre 042 – dotations aux amortissements

BP 2016	48 200 €		
BP 2017	53 000 €	soit	+ 9,96 %

Ce poste représente les dotations aux amortissements, dont la contrepartie se retrouve en recettes d'investissement (chapitre 040).

2 - RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chapitre 74 – subventions d'exploitation

BP 2016	272 298 €		
BP 2017	311 701 €	soit	14,47 %

Ce chapitre comprend :

⇒ les subventions de fonctionnement (172 412 €). Ce chapitre comprend notamment les subventions attendues en 2017 pour l'étude GEMAPI, financée à hauteur de 80%.

Une partie des crédits concernent des subventions de l'AESN des années précédentes (2015 et 2016) non encore perçues. Il convient de préciser que le SyAGE ne perçoit plus de subventions de la part des partenaires financiers pour la cellule d'animation du SAGE, depuis 2015 et ce, jusqu'à la mise en révision du SAGE de l'Yerres. Cependant, il n'est pas exclu que la modification du règlement du SAGE puisse faire l'objet d'une subvention de fonctionnement.

Par ailleurs, en 2017, le poste de l'animatrice du PAPI ne pourrait être subventionné que dans le cadre du PAPI complet.

Enfin, l'appui financier de la Région Ile-de-France pour l'animation du contrat amont vient d'être confirmé pour 2016 mais n'est pas encore assuré pour 2017 et les années suivantes (30%).

⇒ la contribution des collectivités membres (139 290 €) dont le coût passe de 0,30 € à **0,32 € par habitant**, conformément au DOB du 14 décembre 2016, en raison de la baisse de subventions évoquées ci-dessus

Il convient de rappeler les éléments suivants :

- lorsque les habitants d'une commune sont représentés à travers plusieurs structures adhérentes, le montant de cette contribution sera réparti entre l'ensemble des collectivités les représentant (art. 6.3 des Statuts) ;
- concernant les groupements de collectivités territoriales, ne sont pris en compte, dans le calcul de la contribution, que les habitants des communes situées dans le périmètre du SAGE de l'Yerres qui ont transféré audit groupement en tout ou partie soit la gestion des eaux, soit à l'assainissement, soit à l'eau potable ;
- qu'une contribution minimum annuelle de 20 € a été fixée lors du débat d'orientation budgétaire 2012 compte tenu des frais fixes comme les convocations aux séances du Comité Syndical.
- si une commune est à cheval sur deux SAGE, sa contribution sera calculée au prorata de la population au regard de la superficie représentée dans le bassin versant. Si la superficie représentée est inférieure à 20 % sur l'un des SAGE, la commune ne contribuera qu'à l'autre SAGE.

Chapitre 042 – subventions d'investissement transférées au compte de résultat

BP 2016	17 000 €		
BP 2017	33 000 €	soit	+ 94,12 %

Ce poste correspond à la quote-part des subventions transférées en section de fonctionnement et perçues pour le financement de l'élaboration du SAGE et de l'étude sur les zones humides.

3 - DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chapitre 45 – opération sous mandat

BP 2016	206 000 €		
BP 2017	205 000 €	soit	-0,49 %

Le SyAGE a proposé en 2016 à plusieurs groupements de collectivités situés à l'amont du bassin versant de l'Yerres, de mutualiser l'étude de restauration hydromorphologique se rapportant à des affluents de l'Yerres : la Barbançonne, l'Avon, le Bréon et l'Yvron. Dans ce cadre, le SyAGE compte prendre en charge la consultation des entreprises, la demande de subventions et le pilotage de l'étude, les 5 collectivités s'engageant à lui rembourser le coût de l'étude, déduction faite des subventions perçues.

Une des 5 collectivités concernées n'a pas validé le projet en 2016. Celui-ci est donc en cours de révision avec les 4 collectivités restantes et la convention devrait être conclue courant 2017. Le marché à conclure comportera cependant une tranche conditionnelle permettant d'intégrer le 5^{ème} syndicat en cas d'engagement ultérieur de sa part.

Les dépenses induites étant remboursées, le même montant figure en recettes d'investissement.

Chapitre 040 – subventions d'investissement transférées au compte de résultat

BP 2016	17 000 €		
BP 2017	33 000 €	soit	+ 94,12 %

Ce poste concerne l'amortissement des subventions perçues pour le financement de l'élaboration du SAGE et de l'étude sur les zones humides. La contrepartie se trouve en recettes de fonctionnement (chapitre 042).

4 - RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chapitre 10 – apports, dotations diverses

BP 2016	10 800 €		
BP 2017	0 €		

Il n'est pas prévu de recette de FCTVA en 2017. En effet, le SyAGE a perçu en 2015 des subventions de l'Agence de l'Eau Seine Normandie au titre de l'étude de caractérisation des zones humides prioritaires du bassin versant de l'Yerres. Les subventions ont été perçues en TTC. Or, les subventions d'Etat perçues en € TTC doivent être déduites des attributions du FCTVA. Dans l'hypothèse où, au cours d'un exercice donné, le montant des dépenses est nul ou est inférieur au montant de subventions encaissées, aucune attribution du FCTVA n'intervient au titre de cet exercice, voire de ou des exercices suivants.

Chapitre 45 – opération sous mandat

BP 2016	206 000 €		
BP 2017	205 000 €	soit	-0,49 %

Il s'agit de la contrepartie des dépenses prévues au chapitre 45, constituée des subventions et des remboursements

Les dépenses induites étant remboursées, le même montant figure en recettes d'investissement.

Chapitre 040 – dotations aux amortissements

BP 2016	48 200 €		
BP 2017	53 000 €	soit	+ 9,96 %

Ce poste comprend l'amortissement des investissements réalisés jusqu'au 31 décembre 2016 et la contrepartie se trouve en dépenses de fonctionnement (chapitre 042).

III - ANNEXES

A – CONTRIBUTION DES COMMUNES ADHERENTES AUX 3 COMPETENCES

Commune	Population INSEE 2016	Quote part 'Gestion des eaux'		Quote part 'SAGE'	TOTAL A + B + C en Euros
		GEMAPI	Pluvial		
		Montant A	Montant B	Montant C	
Boussy Saint-Antoine	6 773	86 363,25	259 286,22	2 167,36	347 816,83
Brunoy	26 579	338 911,68	1 017 506,04	8 505,28	1 364 923,00
Crosne	9 216	117 514,20	352 809,95	2 949,12	473 273,27
Draveil	28 973	369 437,84	1 109 153,94	9 271,36	1 487 863,14
Epinay-sous-Sénart	12 648	161 276,01	484 194,90	4 047,36	649 518,27
Mandres-les-Roses	4 467	56 959,20	171 007,16	1 429,44	229 395,80
Marolles-en-Brie	4 941	63 003,22	189 152,99	1 581,12	253 737,33
Montgeron	23 797	303 438,10	911 004,60	7 615,04	1 222 057,74
Périgny-sur-Yerres	2 513	32 043,53	96 203,50	804,16	129 051,19
Quincy-sous-Sénart	8 520	108 639,44	326 165,45	2 726,40	437 531,29
Santeny	3 715	47 370,37	142 218,86	1 188,80	190 778,03
Valenton	12 987	165 598,63	497 172,61	0,00	662 771,24
Vareannes-Jarcy	2 370	30 220,13	90 729,13	758,40	121 707,66
Vigneux-sur-Seine	31 317	399 326,43	1 198 887,71	10 021,44	1 608 235,58
Villescresnes	9 805	125 024,61	375 358,24	3 137,60	503 520,45
Villeneuve-le-Roi	20 602	262 698,32	788 692,56	0,00	1 051 390,88
Villeneuve-Saint-Georges	32 802	418 261,82	1 255 736,97	10 496,64	1 684 495,43
Yerres	29 173	371 988,06	1 116 810,40	9 335,36	1 498 133,82
Total	271 198	3 458 074,84	10 382 091,23	76 034,88	13 916 200,95
Coût/hab		12,75	38,28	0,32	de 51,45 à 51,75

La contribution des communes se décompose en 2 parties :

- ☞ la quote-part « gestion des eaux » instituée en 1999 et qui est répartie, entre l'ensemble des communes membres adhérentes à cette compétence, selon le critère de la population. Une partie de cette quote-part est reversée au budget M49 pour le financement des eaux pluviales.
- ☞ la quote-part « SAGE » est répartie entre l'ensemble des collectivités adhérentes à la compétence « mise en œuvre du SAGE de l'Yerres » selon le critère de la population communale représentée. Cette quote-part est stable.

A noter :

Conformément au DOB 2017, il sera procédé, pendant 5 ans, au reversement de l'abondement de la part EP de la contribution 2012, soit 180 150 € /an.

En effet, au vu du résultat excédentaire de l'exercice 2011, il a été décidé au Budget Supplémentaire 2012 d'augmenter de 900 771 € la part de la contribution communale affectée au financement des Eaux Pluviales (diminuant ainsi exceptionnellement la part « rivière » 2012). Ceci a permis, au niveau du budget M 49, de limiter le recours à l'emprunt.